

**Rapport N° 4 :****Financement des indemnités versées aux experts intervenant dans l'évaluation des laboratoires de recherche de BFC**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Luc JOHANN, Administrateur provisoire
<b>Service – personnel référent</b>	Véronique BOURHIS – Directrice Affaires financières  Claudia LAOU-HUEN – Directrice Service Recherche et Projets Structurants
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	04 juillet 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Dans le cadre du dispositif d'évaluation des laboratoires permettant la définition de la clé de répartition\* des crédits récurrents de recherche pour 2020, il est proposé d'indemniser les experts sollicités pour réaliser l'évaluation à hauteur de 150 € par expertise.

Chaque laboratoire sera évalué à l'automne 2019 par 2 ou 3 experts pour un coût total estimé entre 20 k€ et 30 k€. UBFC indemnifiera les experts sur l'exercice 2019 sur présentation d'une liste validée par le vice-président résident et prélèvera le coût total des expertises sur frais de gestion ISITE-BFC.

**\*Clé de répartition pour la répartition de la dotation laboratoire  $\propto T \times D \times P$** 

*T = taille du laboratoire (nombre de personnes)*

*D = dotation par personne pour la discipline*

*P = performances (coef. multiplicateur)*

**DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer et valider le principe de financement du coût des expertises, entre 22k€ et 30 k€, par prélèvement sur les frais de gestion ISITE-BFC.**